



Accompagnement et renforcement des capacités des Organisations Paysannes (OP) par la mise en œuvre de projets structurants

Contexte et objectif

L'économie du district d'Ambilobe repose principalement sur la production agricole qui fait vivre plus de 80 % de la population (PRDR DIANA, 2006). L'état des lieux des OP dans le cadre du projet Fiaro (Filières Inclusives d'Ambilobe et Renforcement des Organisations paysannes) a permis d'identifier que sur les 100 OP accompagnées : 58% travaillent sur la filière riz, 8% sur la filière banane et 5% sur la filière pisciculture/pêche. Les 29% d'OP restants interviennent sur deux filières à la fois soit : 25 % des OP sont sur les filières banane et riz, et 4 % pratiquent la riziculture et la pisciculture/pêche. Les revenus générés par les activités agricoles ne permettent pas aux producteurs d'acquérir les équipements nécessaires pour adopter des techniques et pratiques innovantes pouvant améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages et une meilleure gestion des ressources naturelles. Dans ces conditions, les producteurs et leurs OP ont des difficultés pour développer des services agricoles à leurs membres, s'insérer dans les filières. Les producteurs et leurs ménages ne bénéficient que trop peu de la croissance

Face à cette problématique, le programme AFAFI-Nord mise sur le renforcement des chaînes de valeur en complémentarité avec le renforcement des capacités des Organisations Paysannes par la mise en œuvre de deux types de projets structurants. Il s'agit essentiellement de :

- Micro-projets (MIP) qui sont destinés à consolider les jeunes groupements qui n'ont pas encore pu acquérir les capacités d'organisation et de gestion suffisantes pour gérer des projets plus importants, à hauteur de 5 000 €,
- Projets d'Entrepreneuriat Agricole (PEA) qui sont destinés à des groupements organisés ayant une vision claire et un objectif précis. Ils ont pour objectif de rendre un service aux membres ou aux exploitations familiales pour un montant entre 5 000 à 75 000 €.

Ces projets visent à : i) mettre en place et développer des services structurants qui répondent aux besoins des membres, adaptés au contexte du milieu, ii) permettre l'adoption des meilleures technologies de production et de valorisation pour rendre les filières rentables, iii) assurer la pérennisation des actions entreprises et des mesures d'accompagnement visant à la professionnalisation des bénéficiaires.

Dans cette optique, Afdi, en complément des actions menées via le projet Fiaro, entend :

- Renforcer les capacités des OP à développer des projets structurants,
- Mettre à disposition des OP les fournitures, infrastructures et services requis par les MIP/PEA appuyés
- Rendre fonctionnels les MIP/PEA au niveau des OP et s'assurer de leur utilisation



Financé par
l'Union européenne

Financement UE	: 375 000 €
Cofinancement	: 19 734 €
Durée du projet	: 22 mois
Démarrage du projet	: Juillet 2023
Localisation	: Ambilobe, région DIANA

Contact Afdi:
flore.ferraro@afdi-opa.org

Partenaires

Services déconcentrés des ministères de l'Agriculture, d'élevage et de la Pêche

Les **ONG bénéficiaires** des subventions en appui aux AUE

Résultats attendus

Résultat 1 : Les OP sont en capacité de développer des projets structurants

Résultat 2 : Les fournitures, infrastructures et services requis par les MIP/PEA sélectionnés sont mis à disposition des OP

Résultat 3 : Les micro-projets et projets d'entrepreneuriat agricole (MIP/PEA) sont fonctionnels et effectivement utilisés par les OP



Principes d'intervention du projet

Accompagnement des OP à élaborer et à présenter leur projet structurant suivant leur plan stratégique

Mise en œuvre des projets structurants approuvés par les comités d'analyse/attribution, la contribution des bénéficiaires disponibles

Renforcement de la gestion/entretien des matériels, équipement et infrastructures pour leur durabilité ;

Les organisations paysannes de base (OP, associations d'utilisateurs de l'eau - AUE), l'OP faitière et leurs membres soit environ 2 000 paysans

- Structurer et développer des services aux exploitations agricoles ;
- Améliorer les conditions de production de transformation des produits agricoles (riz, banane, pisciculture et pêche continentale) ;
- Améliorer la productivité, la rentabilité et la durabilité des chaînes de valeur agricoles,
- Promouvoir l'autonomisation de la femme et de la jeune fille.

Ce Projet est mis en œuvre par :

